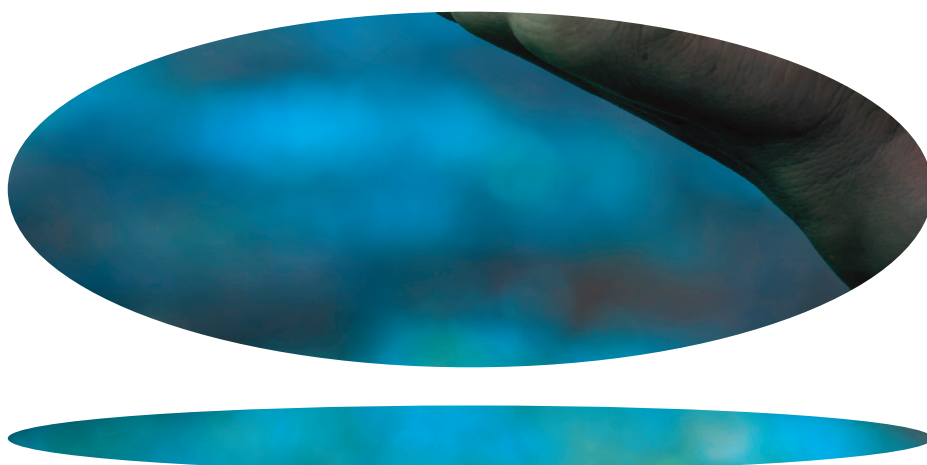




RAPPORT D'IMPACT

OFI INVEST ACT4 POSITIVE ECONOMY

ÉDITION 2023

Sur l'exercice 2022

INVESTIR POUR AGIR



Luisa FLOREZ

Directrice des Recherches
en finance responsable
Ofi Invest AM

Depuis 2022, la plupart des investisseurs et des sociétés de gestion ont consacré leurs efforts pour se conformer à la réglementation SFDR, fournir des documents, des définitions et des méthodologies qui fassent du sens et permettre aux investisseurs finaux de bien comprendre les enjeux derrière chaque fonds. Derrière ce qu'une société de gestion définit comme étant « un investissement durable », l'enjeu est de mobiliser du capital pour l'orienter en faveur des entreprises qui offrent des solutions ou contribuent à améliorer les questions ou problématiques sociales et environnementales.

Les besoins de financements durables ne font que grandir, ce qui ne peut que nous encourager à poursuivre et à intensifier nos efforts pour appréhender l'intention, la mesure et la valeur ajoutée que la finance à impact peut nous rapporter.

Dans cette même optique de créer « un impact », OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023) a poursuivi ses actions d'engagement, tant en amont des Assemblées Générales, qu'à l'occasion de campagnes ciblées auprès des entreprises sur le plastique, l'huile de palme, l'emploi des jeunes. Ces thématiques nous permettent de compléter l'analyse ESG des entreprises face à des réglementations de plus en plus prégnantes. Pour OFI, l'engagement constitue un levier d'incitation pour les entreprises afin d'accélérer les transformations nécessaires vers plus de durabilité.

Rapport réalisé par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'année 2022

OFI Asset Management est devenu Ofi Invest Asset Management au 1^{er} janvier 2023. Ofi Invest est l'une des 4 marques d'Aéma Groupe aux côtés de Macif, Abeille Assurances et AÉSIO mutuelle, et est aujourd'hui le 5^e groupe français de gestion.

Ce rapport concerne le fonds Ofi Invest Act4 Positive Economy, anciennement connu sous le nom OFI Fund - RS Act4 Positive Economy.



Sommaire

Act4, la stratégie d'impact d'OFI	4
Méthodologie	5
Chiffres clés	7
Ofi Invest Act4 Positive Economy, un fonds de référence de la gamme dédiée à l'Impact Investing	14
Principaux résultats du fonds	16
1 Intentionnalité de l'investisseur	16
2 Intentionnalité de l'entreprise	18
3 Additionalité	20
4 Mesurabilité : Pilier 2 : préservation des ressources naturelles	22
Focus Hydro	
5 Responsabilité de l'entreprise	24
Annexes	25
Glossaire	35

ACT4, la stratégie d'impact d'Ofi Invest

NOS POINTS FORTS

Act4, une gamme dédiée pour relever les défis sociétaux au travers d'une méthodologie dédiée à l'impact

- Une **expertise depuis plus de 5 ans** dans la gestion à impact en s'alignant sur les ODD des Nations Unies.
- Une **gestion active de conviction** avec un double objectif de performance et d'impact positif.
- Une **équipe dédiée à l'impact** en étroite collaboration avec les analystes ESG, tant sur la recherche fondamentale que sur la modélisation des données.
- Une **méthodologie adaptée et transparente** avec des outils de mesure spécifique intégrés dans un processus d'investissement rigoureux. Une analyse globale de l'entreprise à 6 niveaux :
 - L'intentionnalité de l'investisseur (philosophie de gestion)
 - L'intentionnalité de l'entreprise (ambition sociétale, impact positif)
 - L'additionnalité
 - La mesurabilité
 - La responsabilité (intégration des critères ESG, prise en compte des PAI)
 - La performance financière
- **L'engagement au cœur de la stratégie d'impact :**
 - Un **engagement du fonds** avec une politique actionnariale engagée et systématique (vote aux Assemblées Générales) et auprès des entreprises pour participer à l'effort collectif sur l'impact positif (ODD 12*).
 - Une **équipe engagée dans l'écosystème** de l'impact et active dans la promotion de l'Impact Investing sur les marchés cotés.
- Une **gestion labellisée ISR** classée avec un objectif clair et ambitieux de contribution positive au développement durable en s'alignant sur le référentiel universel des Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies en 2015.

* Détail en page 28

Méthodologie

UNE ANALYSE PLURIDIMENSIONNELLE DE L'ENTREPRISE À IMPACT

Notre intention est de construire un fonds en identifiant de façon proactive des entreprises à impact positif. Notre sélection de valeurs résulte d'une analyse qualitative et pluridimensionnelle (voir schéma). Elle vise non seulement à maximiser les externalités positives mais aussi à réduire les externalités négatives.

LA MISSION DU FONDS

La politique d'investissement du fonds Ofi Invest Act4 Positive Economy est de soutenir l'économie positive pour investir dans la croissance vertueuse et viser un impact social et environnemental en s'alignant sur les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies en 2015.

Dans un contexte de montée des inégalités sociales, de violation des droits les plus élémentaires, d'évolution technologique frappant de plein fouet certaines industries (automobile, distribution, énergie), le respect des droits humains fondamentaux, de valorisation de l'emploi, de montée des compétences et d'inclusion sociale ne peuvent plus se cantonner au niveau de politiques publiques. Le secteur privé se doit d'être un acteur du changement pour une transition juste.

Agir pour (« Act 4 ») relever les défis sociétaux au travers d'une approche méthodologique dédiée à l'impact social et environnemental telle est la mission de la stratégie d'investissement du fonds.

DÉFIS SOCIAUX

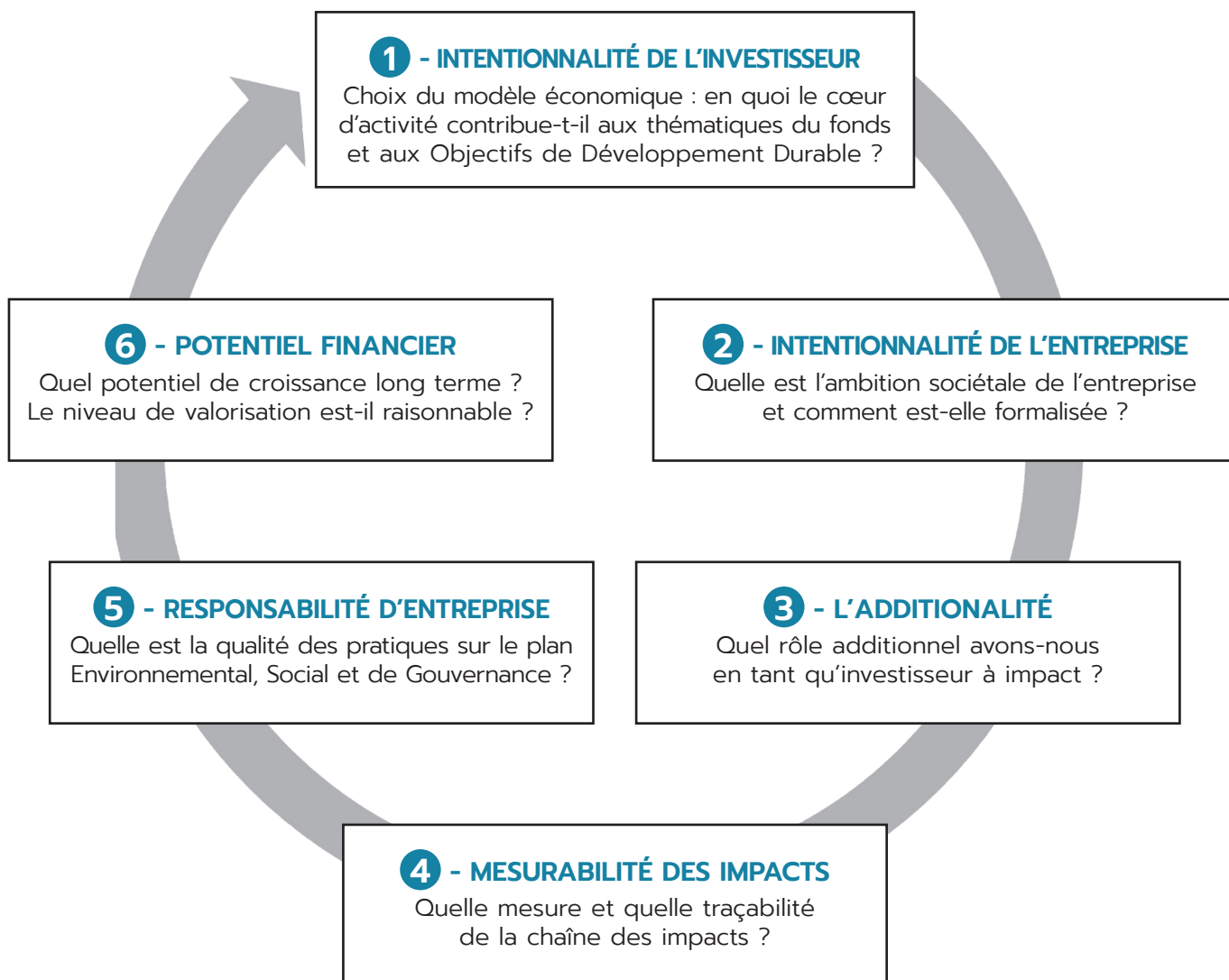
- Réduire les inégalités et promouvoir le travail des femmes
- Donner accès aux biens essentiels (eau potable, électricité...) au plus grand nombre
- Développer la prise en charge des seniors dépendants
- Renforcer la sécurité des personnes dans les villes et sur les routes ainsi que leurs données personnelles

DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

- Respecter les Accords de Paris (limiter le réchauffement climatique à 1,5°C)
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans les mix énergétiques (objectif de 32 % d'ici 2030 pour l'Union européenne)
- Préserver la biodiversité
- Gérer les déchets et promouvoir l'économie circulaire

Nous souhaitons capitaliser sur les entreprises cotées qui s'engagent et disposent d'une force de frappe importante en raison de leur taille et de leur influence mais aussi sur des entreprises innovantes apportant des solutions de rupture pour l'avenir. La classe d'actifs des actions cotées constitue une nouvelle opportunité d'investissement pour la gestion à impact.

La méthodologie du fonds recouvre des dimensions financières et extra-financières de façon intégrée. Elle traduit une vision holistique de l'entreprise et s'appuie sur les six éléments suivants :



Chiffres clés



L'ÉCONOMIE POSITIVE

Le **fonds d'impact Ofi Invest Act4 Positive Economy** est investi au 31 décembre 2022 dans **43 entreprises européennes** pour un actif sous gestion de **79 M€**.

INDICATEURS D'IMPACT TOTAL DES IMPACTS GÉNÉRÉS PAR LES ENTREPRISES

Valeurs détenues dans le fonds au 31/12/2022



17 780 000 bénéficiaires fragiles ayant eu accès à un **produit améliorant leur santé**



79 122 440 tonnes équivalent de **CO2 évitées**



2 584 personnes ayant eu accès à un **logement abordable**



31 237 548 personnes ayant eu accès à une **énergie propre**



74 991 personnes ayant eu une **formation permettant de renforcer leur inclusion économique** (pays émergents)



9 782 685 tonnes de **ressources naturelles préservées**



33 329 165 personnes ayant eu un **accès facilité à un produit financier**



268 196 645 m³ d'**eau économisée**



963 000 000 personnes bénéficiaires de **produits nutritifs sains**



842 082 000 personnes bénéficiaires d'une **solution de santé, de sécurité ou de bien-être**



7 154 448 tonnes de **CO2 séquestrées**

INDICATEURS ESG

Valeurs détenues dans le fonds au 31/12/2022



Au-delà de la mesure des impacts positifs des entreprises du fonds d'Ofi Invest Act4 Positive Economy, la performance ESG du fonds est aussi analysée pour réduire les externalités négatives.

Les labels⁽¹⁾ obtenus par le fonds (label ISR gouvernemental, FNG) ou les distinctions reçues (5 feuilles de Climetrics) témoignent du sérieux de l'approche ISR du fonds.

Indicateurs ESG*	Ofi Invest Act4 Positive Economy	Stoxx Europe 600
Émissions financées**	56 tonnes de CO2	88 tonnes de CO2
Parité homme/femme dans les Conseils d'Administration	42 % de femmes	39 % de femmes
Indépendance du Conseil d'Administration	59 % des membres	62 % des membres
Signataires du Pacte mondial des Nations Unies***	89 % des entreprises	86 % des entreprises
Violation du Pacte Mondial	Aucune entreprise n'a violé l'un des dix principes du Pacte Mondial	2 entreprises ont violé l'un des dix principes du Pacte Mondial

* Le calcul des indicateurs ESG est effectué en base 100 en fonction du taux de renseignement (cf. annexe 2). Les indicateurs ESG sont les résultats d'une moyenne du fonds.

** Les émissions financées sont calculées en additionnant les émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1) et les émissions directes liées à l'énergie (scope 2), divisées par le Total Passif au bilan d'une entreprise (en millions d'euros).

*** Lancé en juillet 2000, le Pacte mondial des Nations Unies est à la fois un ensemble de politiques et un cadre pratique, à l'intention des entreprises qui ont pris l'engagement du développement durable et de pratiques commerciales responsables.

⁽¹⁾ Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.



CONTRIBUTION POSITIVE DES ENTREPRISES
AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les tableaux ci-dessous présentent les ODD auxquels répondent positivement les solutions proposées par les entreprises.
Plusieurs ODD peuvent être activés, chacun ayant une intensité variable (+++ : très forte / ++ : forte / + : moyenne).
La contribution positive est exprimée sur le chiffre d'affaires des entreprises réalisés en 2022.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - 21 ENTREPRISES

NOM	ACTIVITÉS	CONTRIB. POSITIVE	1 PAS DE PAUVRETÉ	2 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNITÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
ACCIONA ENERGIA	Énergies renouvelables	100%							+++										
AKER CARBON CAPTURE	Réduction des gaz à effet de serre	100%									+++		++		+++				
ALFEN BEHER	Solutions de réseau intelligentes pour la transition énergétique	100%							+++		+++								
ALSTOM	Systèmes ferroviaires et fret	90%									+++		+++						
ASML	Équipementiers pour l'industrie des semi-conducteurs	31%							+++		+++								
ENEL	Énergies renouvelables	33%							+++		++		+						
INFINEON TECHNOLOGIES	Innovations, produits et services liés à la transition énergétique	58%							+++		+++							+	
MICHELIN	Pneumaticien	44%							+++				++						
NEXANS	Câbles	57%							+++		+++								
NIBE INDUSTRIER	Infrastructure durable	57%							+++				+++						
OKWIND	Énergies renouvelables	100%							+++										
SAINT-GOBAIN	Infrastructure durable	72%							+++		+++								
SAP	Innovations, produits et services liés à la transition énergétique	34%									+++								
SCHNEIDER	Produits et systèmes d'efficacité énergétique	71%							+++		+++			+++					
VESTAS WIND SYSTEMS	Énergies renouvelables	100%							+++										
WAGA EBERGY	Énergies renouvelables	100%							+++				+++		+++				
SCHNEIDER ELECTRICWA	Produits et systèmes d'efficacité énergétique	34%							+++		+++			+++					
SIEMENS ENERGY	Énergies renouvelables	36%							+++		+++								
SPIE	Services pour l'efficacité énergétique	42%							+++		+++		++						
VALEO	Véhicules électriques et hybrides (équipements)	92%			+++				+++				++						

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES - 11 ENTREPRISES

NOM	ACTIVITÉS	CONTRIB. POSITIVE	1 PAS DE PAUVRETÉ	2 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNITÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
AFYREN	Chimie verte	100%			+++									+++					
BIFFA	Revalorisation des déchets	91%							+++				+++	+++					
CARBIOS	Chimie verte	100%											+++	+++		+++			
EKOPAK	Recyclage et retraitement de l'eau	100%						+++			++			+++					
HYDRO	Aluminium bas-carbone et énergie hydroélectrique	29%												+++					
INDUSTRIE DE NORA	Traitement des eaux et hydrogène vert	40%						+++	+++		+++					+++			
LARGO	Valorisation des déchets	89%												+++					
NX FILTRATION	Systèmes de filtration durables	65%						+++						+++					
SEB	Eco-conception	79%												+++					
SVENSKA CELLULOOSA	Séquestration du carbone et pâte à papier	78%							+++					+++	+++		+++		
TOMRA SYSTEMS	Valorisation des déchets	70%											++	+++		+			

CONTRIBUTION POSITIVE DES ENTREPRISES
AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les tableaux ci-dessous présentent les ODD auxquels répondent positivement les solutions proposées par les entreprises.
Plusieurs ODD peuvent être activés, chacun ayant une intensité variable (+++ : très forte / ++ : forte / + : moyenne).
La contribution positive est exprimée sur le chiffre d'affaires des entreprises réalisés en 2022.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE - 8 ENTREPRISES

NOM	ACTIVITÉS	CONTRIB. POSITIVE	1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
AUTOLIV	Produits de sécurité physique	100%			+++								+++						
BUREAU VERITAS	Services de certifications et de tests	100%			++					+++									
DANONE	Aliments bio et ingrédients responsables et naturels	90%		+++	+++									+					
EUROFINS SCIENTIFIC	Services de sécurité - Certification marchandises	100%			+++								++	+++					
FERMENTALG	Aliments naturels et durables	100%		++	+++									++	+	+			
KONINKLIJKE DSM	Aliments naturels et durables	64%		+++	+++				++					++		+			
LONZA	Équipements, soins et services à l'industrie pharmaceutique	100%			+++														
SYMRISE	Aliments naturels et durables	100%			+++									+++					

INCLUSION SOCIALE - 7 ENTREPRISES

NOM	ACTIVITÉS	CONTRIB. POSITIVE	1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
ASTRAZENECA	Accès à la santé	100%			+++														
BNP	Accès aux services financiers	30%	++							+++	+++								
ESSILORLUXOTTICA	Accès à la santé	74%	++		+++							++							
INTESA SANPAOLO	Accès aux services financiers	60%	++							+++	+++								
MJ GLEESON	Accès aux logements	92%	+++										+++						
NOVO NORDISK	Accès à la santé	100%			+++														
VODAFONE	Accès à internet et à la télécommunication	24%	+++				+++				+++								

Ofi Invest Act4 Positive Economy, un fonds de référence de la gamme dédiée à l'impact investing



Béryl BOUVIER DI NOTA

Responsable de la gestion impact
et gérante du fonds Ofi Invest Act4 Social Impact
Ofi Invest AM

L'engagement sociétal de notre approche d'impact

Face à l'urgence climatique, les enjeux sociaux semblent figurer au second plan alors que la crise de la Covid a mis en lumière les inégalités criantes de conditions de travail difficiles, d'accès aux soins de santé et à l'emploi.

Les dérives de la délocalisation avec la globalisation de l'économie ont soulevé l'émoi quant au respect des droits fondamentaux dans la chaîne de valeur. Le devoir de vigilance initialement porté par la France sera aussi porté à l'échelle européenne désormais grâce à la CSDDD*. L'engagement écologique doit s'inscrire dans une logique globale du développement durable où la croissance de l'économie, l'innovation accompagne les causes environnementales et sociales. L'émergence d'une transition juste s'impose davantage. Les 17 Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies sont là pour nous rappeler que les enjeux sociaux et environnementaux doivent s'inscrire dans une démarche globale

de création de valeur et contribuer à une meilleure répartition de la valeur ajoutée. Leurs réalisations sont une manne financière de près de 500 Mds\$ par an à laquelle tous les acteurs économiques privés et publics peuvent et doivent participer. Tous ces objectifs interagissent, il est aussi important d'y contribuer positivement sans générer des impacts négatifs collatéraux.

La gestion à impact trouve peu à peu une vraie identité sur les actifs cotés

À toute politique, toute activité, il peut être associé un impact. L'impact investing se doit de répondre à une exigence de principes formalisés et adoptés en grande majorité autour de l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure de l'impact.

La mesure de l'impact est déterminante pour justifier des externalités positives des investissements et vient répondre à la question du pourquoi de l'intentionnalité. Les retombées sociales et environnementales mesurables sont encore compliquées dans l'univers des actifs cotés. Il est donc primordial

* CSDDD : Corporate Sustainability Due Diligence Directive



d'identifier clairement l'engagement de l'émetteur. L'engagement durable de la société est appréhendé au travers de l'analyse de la RSE, de sa raison d'être ou de sa mission. Mais c'est surtout la traduction dans son plan d'actions stratégique qui permet d'évaluer la contribution positive et d'en mesurer la crédibilité au travers des résultats mesurables.

L'approche d'impact s'institutionnalise

L'environnement réglementaire, les outils (plateforme nationale) et les groupes de travail de place participent à une considération plus forte de l'impact. La SFDR, en obligeant les gestionnaires d'actifs à définir l'investissement durable, permet de renforcer la transparence et un niveau d'exigence de contribution mais ne répond pas directement à l'expression complète de la redevabilité de l'impact des entreprises. Pourtant la contribution positive d'une société à impact alignée sur les cibles des ODD apporte une réponse matérielle de l'engagement sociétal. Elle doit répondre aussi de sa responsabilité quant à la prise

en compte des enjeux ESG. Le fonds Ofi Invest Act4 Positive Economy a un objectif double de performance financière et extra-financière mesurable. Ce rapport illustre la contribution des sociétés dans lesquelles le fonds est investi et mesure l'impact identifié sur les thèmes d'investissement en lien direct avec les ODD.

Notre engagement en tant qu'investisseur à impact

Depuis le lancement de la gamme Act4, « agir pour », nous sommes systématiquement inscrits dans les référentiels de place sur l'impact. En 2024, nous allons renforcer notre gouvernance avec l'actualisation de nos documents de référence comme la Doctrine d'impact et poursuivre nos engagements auprès des groupes de travail de place en intégrant toutes les avancées majeures en la matière. La transparence de la mesure est le domaine dans lequel les progrès sont attendus. La matérialité des résultats est une étape décisive pour définir un fonds à impact.

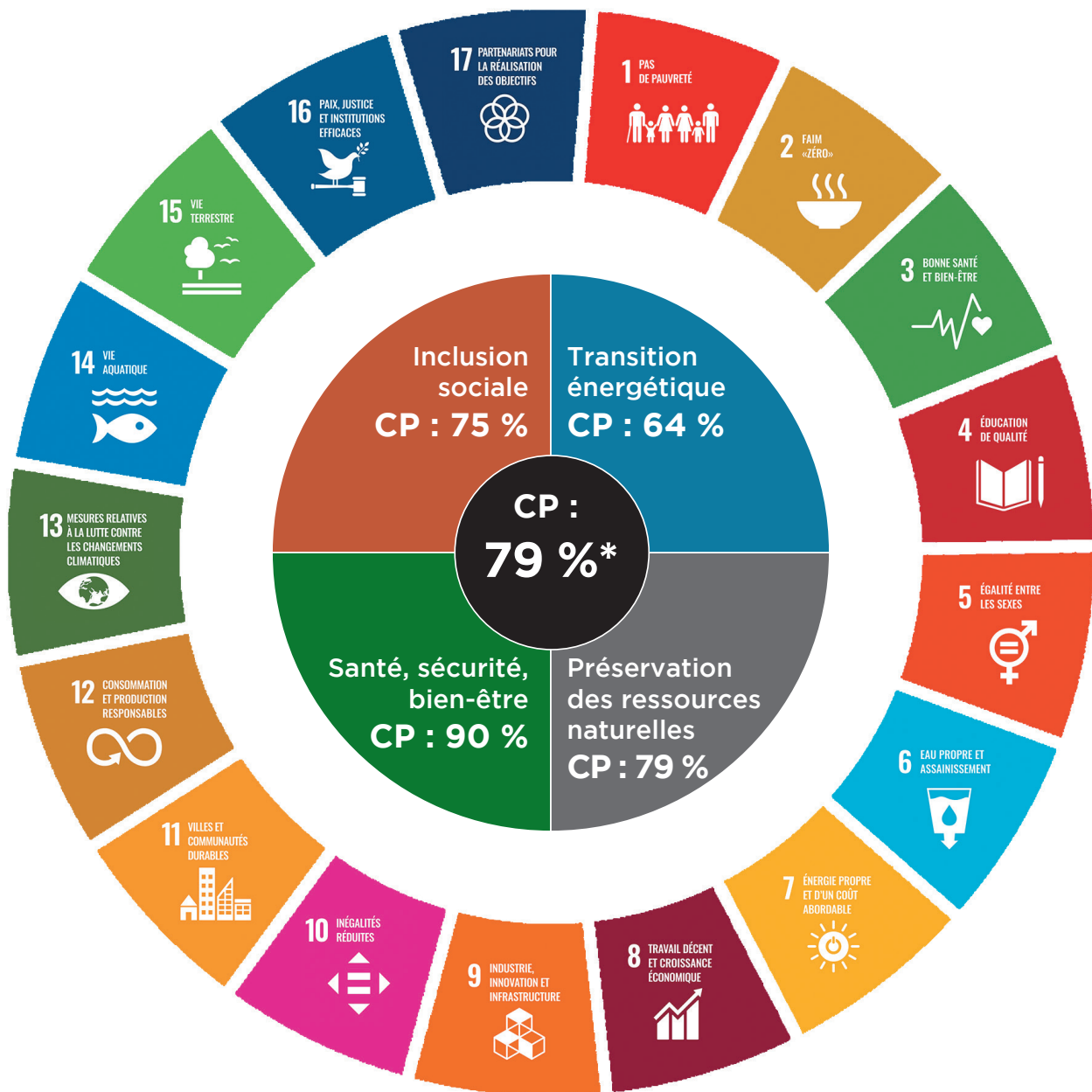
Principaux résultats du fonds

Les principaux résultats de notre approche méthodologique en 6 étapes sont présentés dans les pages suivantes. Elles couvrent l'ensemble des valeurs du fonds au 31/12/2022.

1 - INTENTIONNALITÉ DE L'INVESTISSEUR

Les contributions positives du fonds

Le premier critère de sélection du fonds est la **contribution positive (« CP ») de l'activité de l'entreprise** (au travers de son chiffre d'affaires) aux cibles des Objectifs de Développement Durable.



* Contribution positive moyenne des entreprises (moyenne pondérée par la part de l'actif). Voir annexe 4 pour le détail des contributions positives par entreprise.

L'innovation des entreprises du fonds

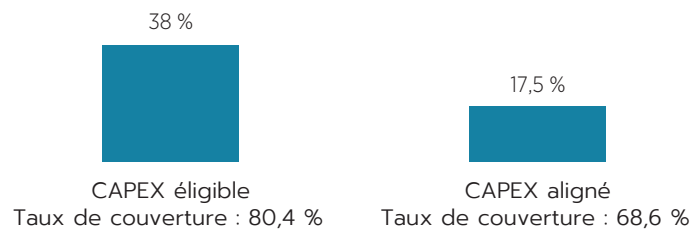
Un grand nombre d'entreprises innovantes, dont plusieurs proposent des solutions de rupture qui répondent aux défis environnementaux et sociaux

53 019

Brevets déposés par les entreprises depuis 2000 dont 3 070 brevets bas-carbone et 2 608 en santé*

*Source : MSCI

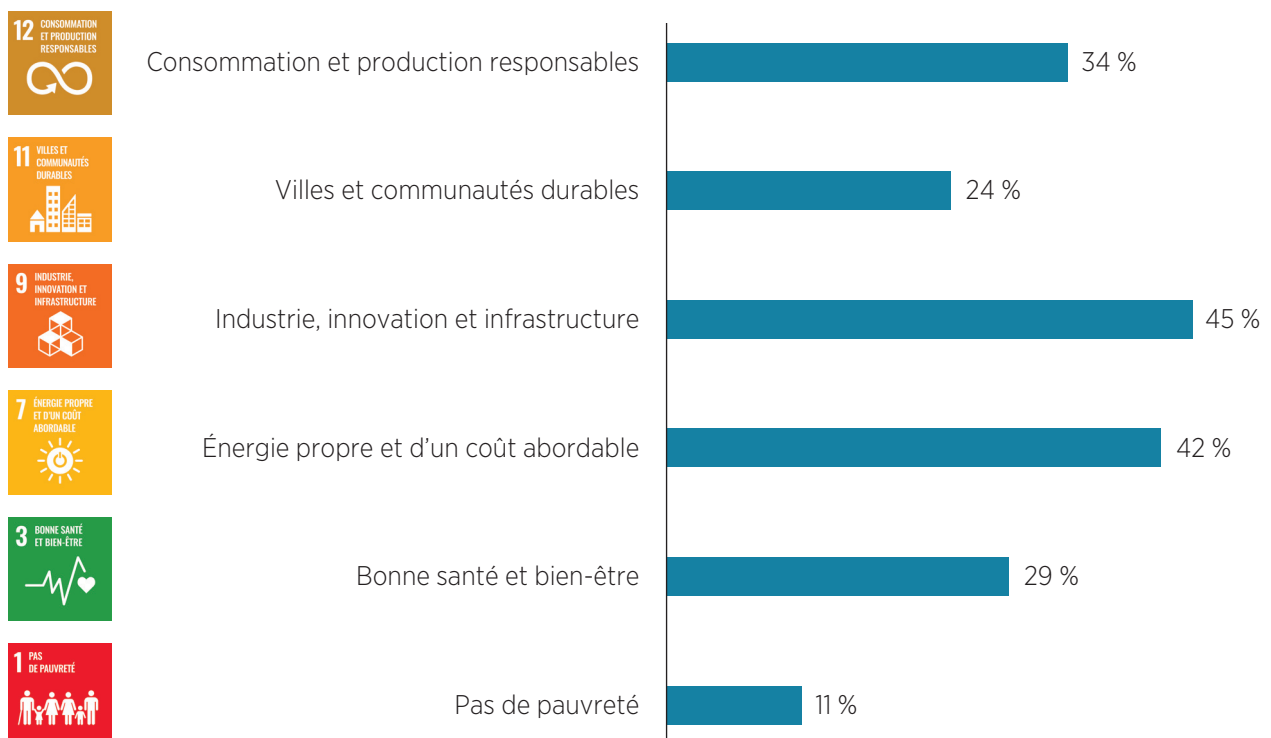
Exposition à la Taxonomie de l'UE des entreprises du fonds



Source : Moody's ESG

L'exposition aux ODD du fonds

Principaux ODD ciblés par les entreprises du fonds Ofi Invest Act4 Positive Economy



Source : OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023) au 31 décembre 2022

② - INTENTIONNALITÉ DE L'ENTREPRISE

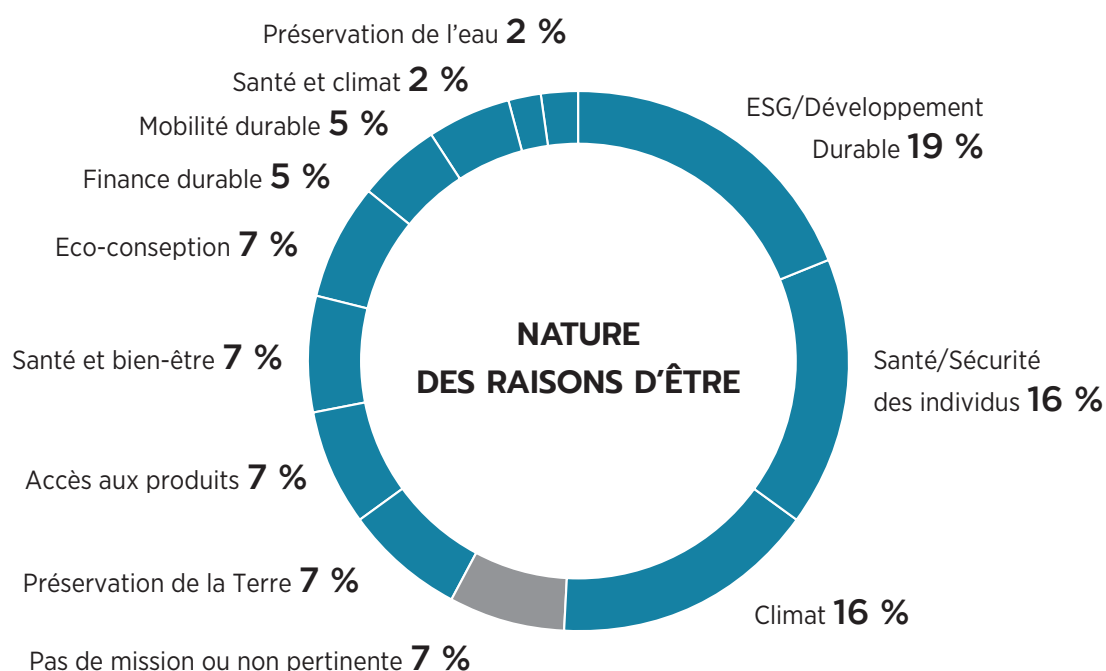
Analyse des missions, « MissionFor »

Répartition des niveaux d'intentions des entreprises du fonds Ofi Invest Act4 Positive Economy

Intention	Intention	Intention	Intention
FORTE	AVANCÉE	MODÉRÉE	INSUFFISANTE
14 entreprises	21 entreprises	8 entreprises	0 entreprise

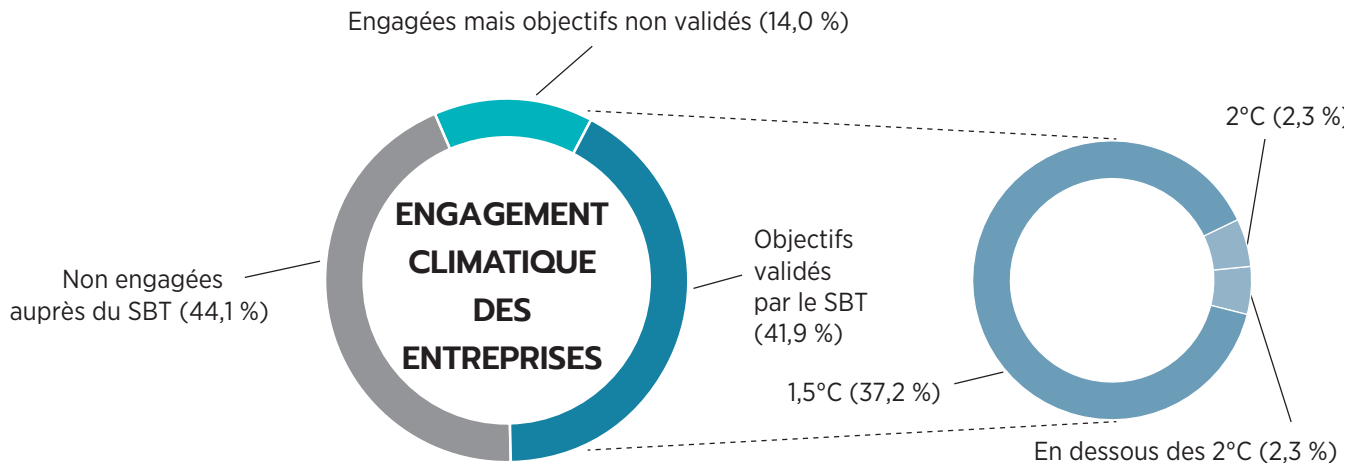
Source : OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023) au 31 décembre 2022

Dans le cadre de l'analyse de l'intention des entreprises, certaines formalisent une mission/raison d'être. Le graphique ci-dessous présente la répartition des missions/raisons d'être des entreprises du fonds par nature. Les chiffres sont présentés en pourcentage du nombre d'entreprises.



L'engagement climatique

Au 31/12/2022, **56 % des entreprises du fonds ont soumis leurs objectifs au SBT dont 67 % ont été validés (« target set »)** par le Comité scientifique du SBT*. À titre de comparaison, au sein du Stoxx600, 55 % des entreprises les ont soumises. La validation des objectifs des entreprises du fonds se répartit de la manière suivante (en nombre d'entreprises) :



L'engagement des entreprises sur l'enjeu climatique s'est accéléré ces derniers mois. **Au 30/11/2023, 76 % des entreprises** du Stoxx600 qui ont soumis leurs objectifs au SBT, ont été validés (« target set ») **alors qu'elles représentaient 63 % au 31/12/2022.**

Cette accélération n'est pas aussi visible dans le fonds en raison de la présence de petites valeurs dont l'engagement climatique est encore prématuré au regard de la maturité du modèle économique.

* Voir site Internet : <https://sciencebasedtargets.org/what-is-a-science-based-target/>

3 - ADDITIONNALITÉ

Engagement sur la mesure des impacts

Pour le rapport 2022, nous avons principalement extrait des informations, des rapports publics des entreprises, sur leurs produits et services qui apportent une solution pour la réalisation d'au moins un ODD et les impacts positifs associés.

Ces données ont été complétées en interrogeant directement les entreprises. Si l'entreprise mesure ses impacts, nous l'interrogeons sur les méthodes de calcul utilisées comme la périodicité ou les résultats d'une analyse de cycle de vie du produit. Si l'entreprise n'est pas encore en mesure de nous fournir les données d'impacts, nous échangeons sur les raisons qui l'empêchent de communiquer ou de mesurer ses impacts. Parmi les entreprises sollicitées en raison de l'absence ou du manque de données exploitables pour la mesure d'impact, 58 % ont répondu. Parmi ces réponses, 37 % ont été évaluées comme complètes et pertinentes dans le cadre de l'évaluation des impacts.

Engagement sur l'ESG

En 2022, nous avons engagé le dialogue avec 18 émetteurs : Kion Group, Edenred, Neste Oil, Credit Agricole, Infineon Technologies, Sanofi, Vestas Wind Systems, Orange, SAP, Schneider, Michelin, LVMH, EssilorLuxottica, Saint-Gobain, Cap Gemini, Danone, BNP Paribas.

En amont des Assemblées Générales, nous avons aussi dialogué avec Danone. Nous avons ainsi décidé de co-déposer une résolution externe sur le statut de Président d'honneur à l'Assemblée Générale de 2022. Celle-ci proposait une modification statutaire concernant son rôle. L'objectif de la résolution était d'encadrer ce statut pour que celui-ci reste honorifique et qu'il ne puisse assister aux réunions du conseil que de manière exceptionnelle.

Dans le cadre du label ISR français, il incombe de suivre certains indicateurs de performance. Il préconise d'effectuer des actions d'engagements en lien avec les indicateurs de performance ESG des émetteurs sectionnés au niveau du fonds. Ainsi, nous avons amorcé une campagne d'engagement avec un questionnaire couvrant les quatre indicateurs de performance sélectionnés, soit un indicateur par pilier Environnement, Social, Gouvernance, Droits humains. L'objectif de cet engagement est d'améliorer le niveau d'information sur les politiques ESG des émetteurs et de les inciter à améliorer la transparence sur ces indicateurs. Nous avons aussi dialogué avec les émetteurs Infineon Technologies, Vestas Wind Systems, SAP, Saint-Gobain.

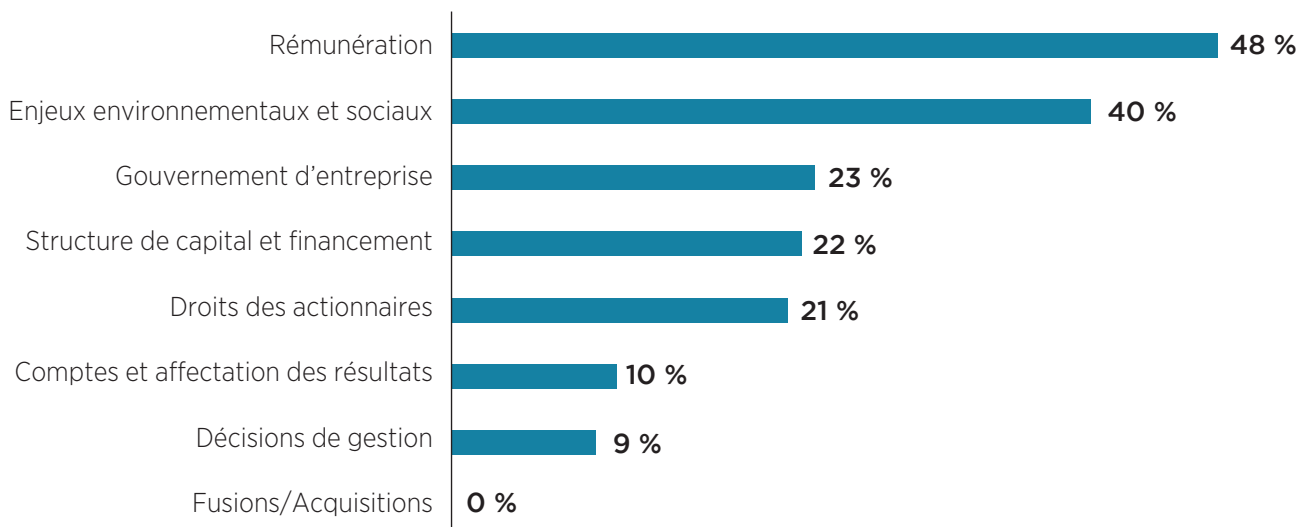
De nombreux exemples d'engagements sont détaillés dans le rapport d'engagement actionnarial et de vote 2022.

Politique de vote

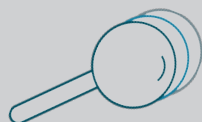
Notre responsabilité en tant qu'investisseur se traduit par un vote à toutes les Assemblées Générales des valeurs détenues dans le fonds.

En 2022, les votes ont été exercés au cours de 38 Assemblées Générales sur 764 résolutions dont 25 % de votes « contre ».

Votes « contre » par type de résolutions en 2022



Source : OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023)



PILIER PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Hydro est une entreprise norvégienne productrice d'aluminium et d'énergie hydroélectrique, créée en 1905. C'est l'une des plus grandes entreprises d'aluminium au monde présente tout au long de la chaîne de valeur mondiale de l'aluminium, de l'énergie à l'extraction de la bauxite et à l'affinage de l'alumine, en passant par l'aluminium primaire, les extrusions d'aluminium et le recyclage de l'aluminium.

DÉFI : mieux soutenu politiquement, un recyclage accru de l'aluminium pourrait éviter jusqu'à 39 millions de tonnes d'émissions de CO2 par an d'ici 2050 (CIRCULAR ALUMINIUM ACTION PLAN - European Aluminium).

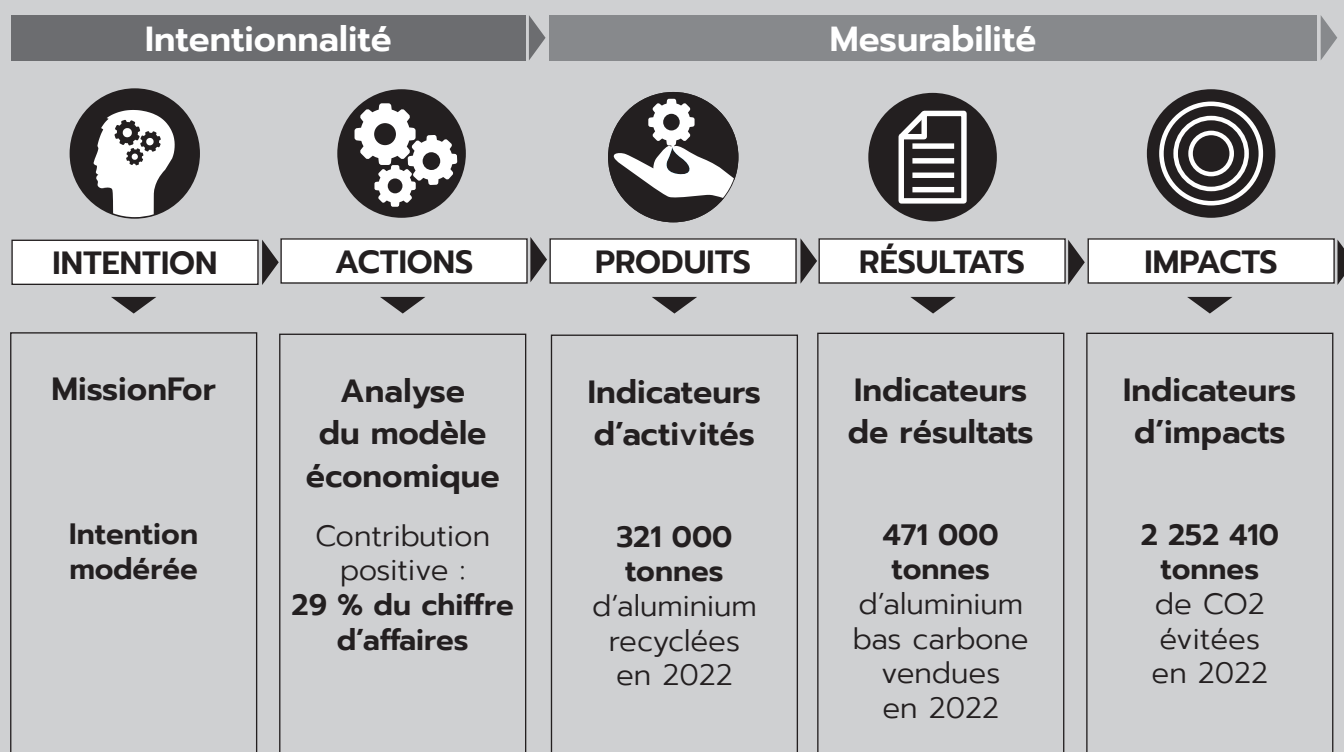
MISSION : créer une société plus viable en développant les ressources naturelles en produits et solutions de manière innovante et efficace.



Hilde Merete Aasheim
PDG Hydro

“ Hydro s'engage à ouvrir la voie vers un avenir plus durable. Nous sommes en train de changer la donne dans le domaine de l'aluminium en fournissant des matériaux plus écologiques pour des produits essentiels au développement rapide de la planète ».

PRÉSENTATION DE LA CHAÎNE D'IMPACT DE HYDRO



* Les impacts sont ceux réalisés par les ventes et les activités de l'entreprise en 2022.

INTENTIONALITÉ



Intention
MODÉRÉE

L'intention de Hydro (anciennement Norsk Hydro) est formalisée à travers une mission visant à construire une société plus durable en innovant et en optimisant l'utilisation des ressources naturelles notamment à travers l'aluminium bas carbone.

Cette ambition se concrétise à travers leur stratégie Hydro 2025 qui se focalise sur deux objectifs clés : renforcer la place de l'entreprise dans l'aluminium à faible émission de carbone et développer sa présence dans les nouvelles énergies.

En termes de structure de gouvernance, le Conseil d'Administration compte trois représentants des salariés. Le DRH et le directeur RSE sont membres du Comex.

En ce qui concerne la rémunération, 25 % de la rémunération variable du Directeur Général est conditionnée à l'atteinte d'objectifs extra-financiers axés sur 3 piliers : la planète, les employés, et les partenaires.

LA CONTRIBUTION POSITIVE

La contribution positive de Hydro s'élève à 29 %, qui est la part des revenus alignée sur la taxonomie européenne. Elle provient principalement de trois produits : la production d'aluminium primaire par électrolyse de l'alumine, la production d'aluminium secondaire par recyclage, et la production d'énergie renouvelable grâce aux centrales hydroélectriques de Hydro en Norvège.

Cette contribution positive répond principalement à deux cibles des ODD :



9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens



12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

L'ADDITIONNALITE D'OFI

En 2023, OFI Invest AM a échangé avec Hydro pour confirmer l'approche utilisée dans la mesure de l'impact, notamment en ce qui concerne les émissions de CO2 évitées grâce à la vente d'aluminium bas carbone.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

Hydro est un acteur aux pratiques ESG avancées, sa gouvernance est robuste et il démontre une volonté forte dans sa gestion des indicateurs de santé et sécurité ainsi que dans son appréhension des enjeux climatiques. Seule son exposition géographique (40 pays dans le Monde) reste un facteur de risque dans la conduite des affaires et sur le plan de son impact biodiversité.

Profil ISR

SUIVEUR

Niveau de controverse moyen

QUELQUES PRATIQUES RESPONSABLES

2,4 accidents par million d'heure travaillée.

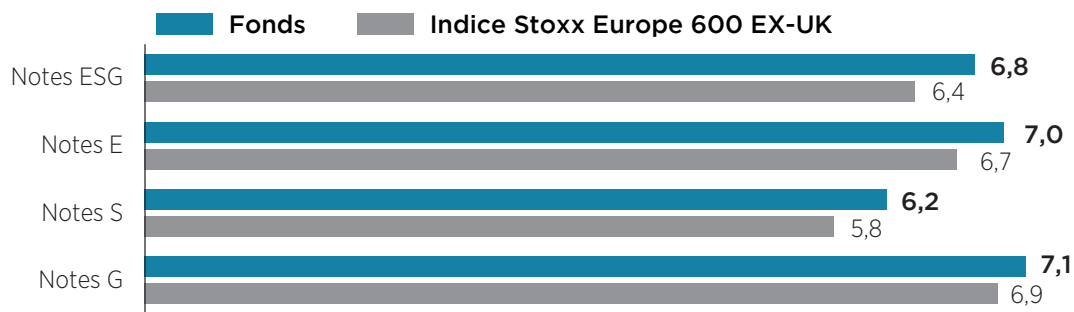
Aucun accident du travail mortel sur les 3 dernières années, notable dans ce secteur.

Hydro a l'ambition de parvenir à des émissions nettes de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) nulles d'ici 2050 ou avant.

5 - RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

Notes ESG sur les enjeux les plus matériels (données brutes de MSCI)

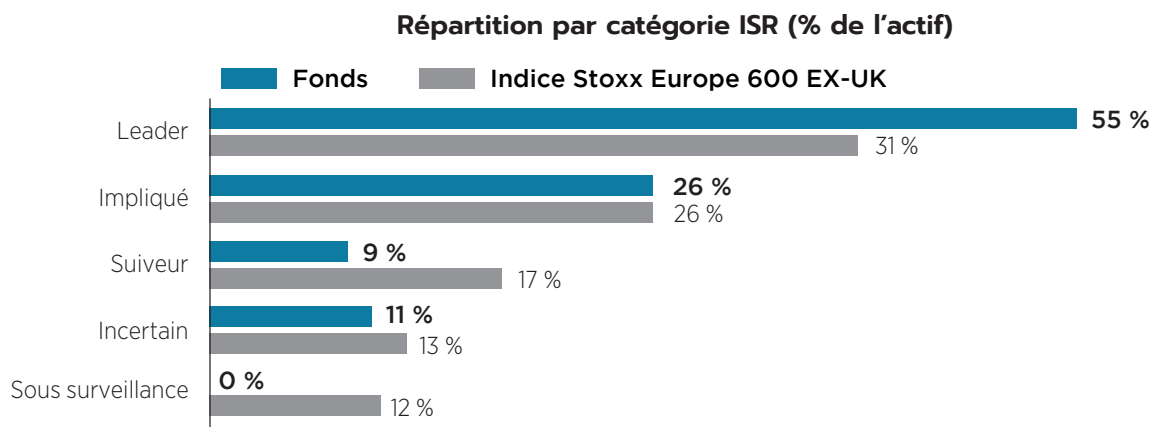
Le fonds se positionne sur tous les aspects de la notation ESG à un niveau meilleur que celui de l'indice.



Source : OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023) au 31/12/2022

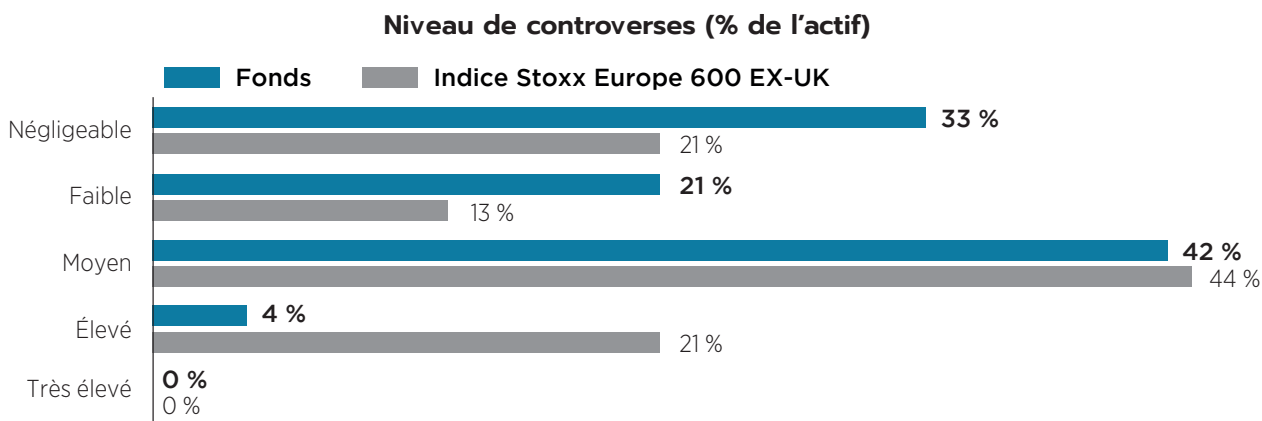
Comme le montre la répartition des encours selon ces 5 catégories ISR, **le fonds est constitué d'une grande majorité d'entreprises considérées comme « Leaders » ou « Impliquées ».**

Catégories ISR (en % de l'actif)



Source : OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023) au 31/12/2022

Controverses des entreprises



Source : OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023) au 31/12/2022 • Le terme de « controverse ESG » désigne tout débat qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes, concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Annexe 1 - MÉTHODOLOGIE DE LA GESTION IMPACT

L'ENTREPRISE À IMPACT

Une entreprise à impact est une entreprise qui ambitionne de remédier à un enjeu social, environnemental ou sociétal clairement identifié.

Il existe souvent une confusion entre l'approche ESG et l'approche impact. Dans le cadre de la gestion du fonds **Ofi Invest Act4 Positive Economy**, le choix premier de l'entreprise à impact répond au critère du « pourquoi » de l'entreprise. Il s'agit ici de promouvoir l'entreprise qui vise une contribution positive pour une transformation durable sur des enjeux sociaux et environnementaux sur la base de ses produits et services et non de ses pratiques qui sont analysées par ailleurs.

La contribution positive de l'entreprise pour faire face aux défis qui s'imposent à la société relève d'un choix intentionnel, qui oriente notamment son modèle économique, son mode de croissance et son allocation du capital.

Plus que jamais, l'actualité récente renforce la pertinence du positionnement du fonds. De nouveaux cadres juridiques, de reporting ou de critères d'engagement émergent en Europe. La taxonomie prônée par la Commission européenne, la loi Pacte en France qui permet aux entreprises de se donner un statut d'entreprise à mission en sont une illustration. Le « Science Based Target » s'inscrit dans la même démarche dans le domaine environnemental pour s'aligner sur l'Accord de Paris.

Notre approche méthodologique de l'impact s'articule autour de 5 dimensions extra-financières

1 - INTENTIONNALITÉ DE L'INVESTISSEUR CHOIX DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Un univers d'investissement des activités durables a été défini autour de 4 grandes thématiques en fonction de la contribution positive, c'est-à-dire le niveau d'activité (chiffres d'affaires, dépenses d'investissement, R&D) de chacune des entreprises.

L'équipe de gestion impact a établi cette nomenclature autour des **4 thématiques, déclinée en 68 sous-activités**. La nomenclature des activités retenues repose à la fois sur les **Objectifs du Développement Durable** et sera progressivement mise en cohérence avec la taxonomie verte européenne pour ce qui est des activités visant un impact environnemental et la taxonomie sociale pour ce qui est des activités sociales.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Énergie renouvelable
Efficacité énergétique
Bâtiments verts
Mobilité propre et décarbonée
« Cleantech »

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Économie circulaire
Valorisation des déchets
Innovation / Éco-conception
Eau propre et assainissement
Lutte contre la déforestation

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, SÉCURITÉ

Alimentation saine
Lutte contre les maladies
Prévention et diagnostic
Sécurité des personnes et des systèmes
Prise en charge des personnes âgées

INCLUSION SOCIALE

Accès aux produits de base
(santé, énergie, emploi, télécommunications, services financiers...)
Formation et éducation

La contribution « positive » doit représenter au moins 20 % du chiffre d'affaires, elle représente les activités durables définies précisément par les thèmes. Un seuil de 15 % est autorisé pour les sociétés qui sont en phase d'accélération d'investissements ou de dépenses de R&D permettant d'envisager une progression rapide de leurs activités durables. Les 17 ODD comportent 169 cibles précises et 230 indicateurs : notre approche se concentre sur les contributions précises des entreprises à ces cibles et va au-delà d'une approche centrée sur la simple exposition aux thématiques des ODD.

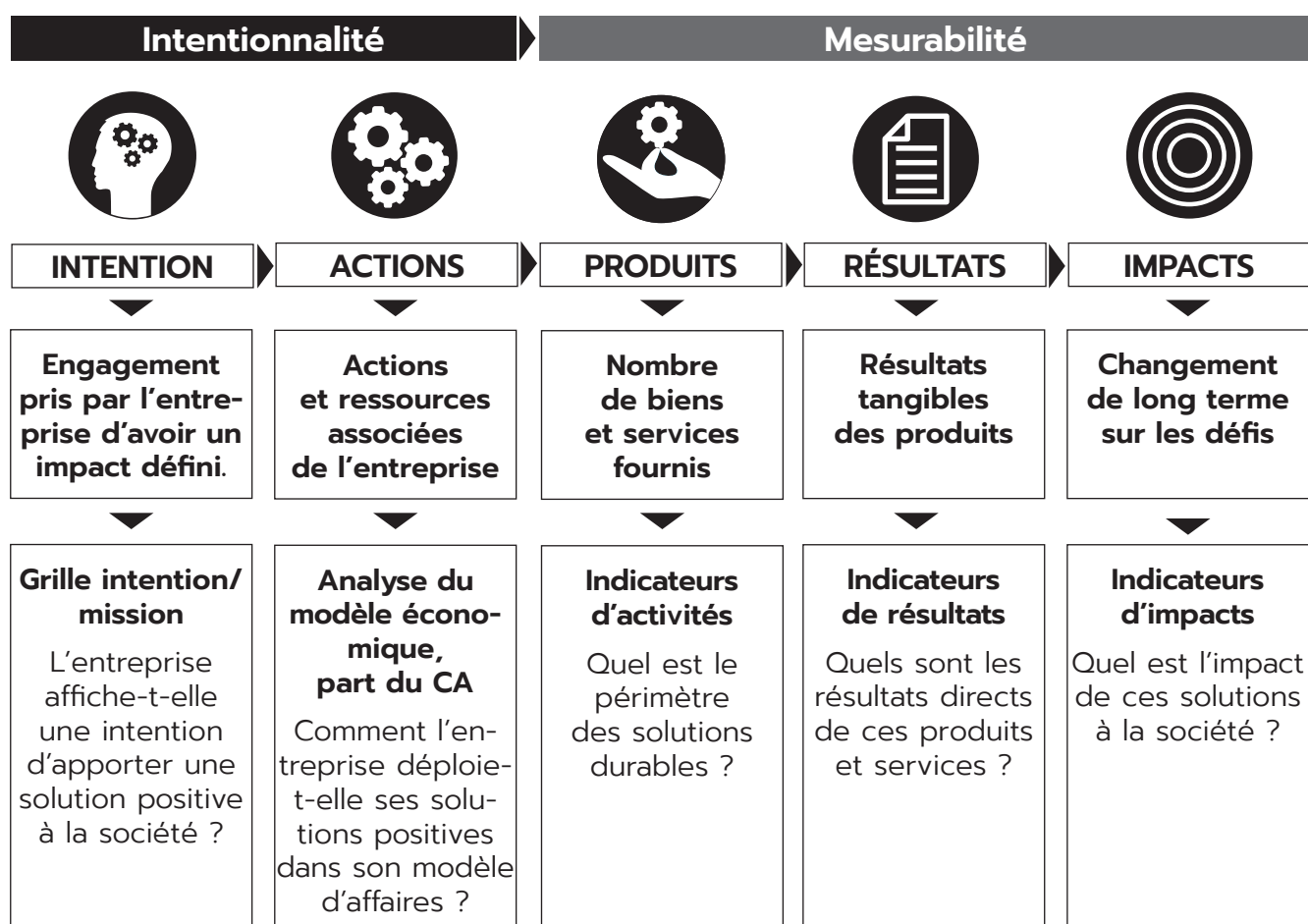
Cette étape permet d'évaluer le niveau d'activité durable et nous intégrons ensuite une analyse sur l'activité « non-positive » en vérifiant qu'elle est sans impact négatif sur d'autres enjeux visés par les ODD (prise en compte du DNSH). La contribution « positive » des entreprises conduit à exclure naturellement les activités controversées (énergies fossiles, alcool, armement, tabac...) et les entreprises non conformes au Pacte Mondial et aux principes directeurs de l'OCDE.

Le parti pris d'Ofi Invest Act4 Positive Economy est également d'inclure les entreprises quels que soient leur historique et leur taille, notamment les entreprises en transition vers un modèle économique à impact ou les entreprises apportant des solutions de rupture innovantes.

LA CHAÎNE D'IMPACT

Une entreprise candidate au fonds sera alors analysée au travers de sa chaîne d'impact représentée ici. Elle vise à tracer l'intention de l'entreprise jusqu'aux impacts.

La mesurabilité de cette **chaîne d'impact** s'est largement inspirée de la théorie du changement. Elle a pour but de partir d'indicateurs très opérationnels pour aboutir aux impacts positifs générés. Trois types d'indicateurs sont recherchés : les **produits** (biens et services tangibles issus des activités de l'entreprise), les **résultats** (effets de ces produits sur les populations cibles ou la planète) et les **impacts** (changements à plus long terme sur les parties prenantes de l'entreprise).



② - INTENTIONNALITÉ DE L'ENTREPRISE

UNE ANALYSE DE LA MISSION : « MISSIONFOR »

« Il nous importe de différencier l'entreprise à impact qui se fixe une ambition sociétale traduite dans une raison d'être ou pas, de l'entreprise qui dispose d'un bon slogan... publicitaire » - Béryl Bouvier di Nota.

Une mission est analysée au regard de sa formalisation et de son intégration dans la stratégie et sa structure de gouvernance. Elle traduit l'intentionnalité de l'entreprise.

Les entreprises fédèrent leur politique de RSE et leur modèle économique autour d'un engagement dans la croissance vertueuse. Les entreprises sont plus ou moins avancées dans leur démarche. Au-delà de la recherche de performance économique et de profit, l'entreprise est considérée à la hauteur de son engagement dans le développement durable (moyens et objectifs).

L'équipe du fonds a développé une **analyse inédite de mesure de l'intentionnalité, appelée « MissionFor »** qui s'appuie sur trois axes d'analyse pour juger de la pertinence de la mission/intention.

20 questions pondérées composent cette analyse autour de 3 axes :

- La formalisation d'une mission (25 %)
- L'intégration dans la stratégie (25 %)
- La diffusion dans les organes de gouvernance (50 %)

L'intention est alors notée « forte », « avancée », « modérée » ou « insuffisante ». Elle est revue annuellement.

Cette analyse fait partie intégrante de tous les processus de gestion d'impact de la gamme Act4.

3 - ADDITIONALITÉ

L'ENGAGEMENT ET LE DIALOGUE AU CŒUR DE LA GESTION DU FONDS

« Le dialogue avec les entreprises est un volet important de notre travail pour juger de l'ambition sociétale de l'entreprise et la mesure de l'impact au travers de la collecte et validation des données » - Nils Merdy.

En tant qu'investisseur à impact, nous appréhendons l'enjeu d'additionnalité en nous demandant ce que nous devons faire de plus qu'un investisseur dit plus traditionnel. Notre responsabilité est d'être un investisseur engagé, qui accompagne et fait progresser les entreprises sur les sujets de développement durable, de transparence et de mise à disposition des données. Cet engagement auprès des entreprises se matérialise à plusieurs niveaux : la mesure de leurs impacts, leur démarche ESG, leurs résolutions soumises en Assemblée Générale.

En interrogeant et en échangeant avec les entreprises, nous répondons à la **cible 12.6 des ODD** : « Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité ».

L'engagement sur la mesure des impacts

Pour chaque entreprise du fonds, l'échange a lieu chaque année dans le cadre de ce rapport mais également au fil de l'eau, lors de rencontres avec les équipes dirigeantes et avant l'investissement si les données sont peu renseignées. Le dialogue est ouvert sur des sujets variés comme l'ambition sociétale de l'entreprise, la nature des produits et investissements verts ou encore les méthodologies utilisées pour la mesure de l'impact.

L'engagement sur les enjeux ESG

La démarche d'engagement est conduite avec l'équipe d'analyste ESG. Cet engagement vise à influencer le comportement des entreprises, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG). Des échanges sont également menés sur des sujets d'actualité soulevés par le suivi des controverses. En 2021/22 nous avons régulièrement interrogé des entreprises sur le travail forcé et leur devoir de vigilance.

La politique d'engagement actionnarial et de vote

La politique du fonds se traduit par un engagement actionnarial et de vote sur toutes les sociétés figurant dans le fonds **Ofi Invest Act4 Positive Economy**. Il est réalisé par l'équipe ESG et délégué auprès de Proxinvest conformément à la politique de vote d'OFI. L'ensemble de ces recommandations se fait sur la base de la politique de vote disponible sur notre site internet ([ici](#)). Ces décisions de vote sont transmises aux gérants pour validation.

4 - MESURABILITÉ

UNE CHAÎNE D'IMPACT

COMME APPROCHE SYSTEMATIQUE

La mesure d'impact est un sujet essentiel dans les approches d'impact. Nous nous sommes donc fixés une forte exigence sur cette mesure tout en gardant à l'esprit qu'il fallait aussi accompagner les entreprises dans cette voie. Les niveaux de maturité sur ce sujet sont en effet variables et certaines entreprises rencontrent parfois des difficultés à correctement appréhender le sujet.

Grâce à la **chaîne d'impact**, nous pouvons répondre aux enjeux des Objectifs de Développement Durable. Nous avons une approche systématique applicable à toutes les entreprises qui nous permet de nous poser les bonnes questions et aboutir aux bons indicateurs d'impact. Cet outil permet également d'accompagner les entreprises dans la mesure de leurs impacts en partant de leur réalité de terrain.

Les méthodologies de mesure de l'impact sont encore très hétérogènes. Les praticiens doivent à ce stade chacun explorer leur approche de mesure pour aboutir à terme à des règles communes. Nous nous inscrivons dans cette approche en essayant d'ores et déjà de poser des principes de mesure applicables à tout notre univers.

À ce stade, **trois principes constituent notre approche** :

- **La mesure doit se focaliser sur la recherche du bénéfice social ou environnemental des solutions des entreprises.** Notre mesure de l'impact doit autant que possible être focalisée sur ce bénéfice, qu'il soit pour les individus ou pour la planète. La distinction entre des indicateurs de produits, de résultats et d'impact dans notre chaîne d'impact permet d'aboutir à la mesure.
- **La mesure de l'impact doit être annuelle,** en lien avec notre investissement dans l'entreprise. En tant qu'investisseur, nous ne souhaitons pas nous octroyer l'impact d'une entreprise dans laquelle nous ne sommes pas investis à une date donnée. Par conséquent, nous reportons l'impact généré des solutions sur l'année et non sur la durée de vie des solutions. De la même manière, nous ne reportons pas sur l'impact antérieur à l'année, c'est-à-dire l'impact des solutions mises sur le marché avant l'année en cours et générant encore un impact les années suivantes. Notre mesure de l'impact porte donc bien sur l'impact des solutions mises sur le marché dans l'année et généré dans l'année.
- **La mesure d'un impact doit se faire en référence à une situation initiale.** Il faut pouvoir mesurer cet impact par rapport à l'impact de référence. Cet élément de comparaison peut être la dernière technologie la plus vertueuse, celle la plus répandue, celle la moins disante. Le marché n'étant pas encore à ce stade de maturité, il est cependant impératif de demander aux entreprises quelle est la méthodologie utilisée et quelle est donc cette situation initiale de comparaison. Nous interrogeons les entreprises sur cette méthodologie pour pouvoir dès aujourd'hui obtenir des éléments et à terme pouvoir comparer les impacts d'une entreprise par rapport à l'autre.

5 - RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

L'ANALYSE ESG ([lire ici](#))

« L'analyse ESG permet de s'assurer de la volonté d'une entreprise de maîtriser ses externalités négatives, par ailleurs nous procédons à une considération de plus en plus forte des PAI portés par la réglementation SFDR » - Nils Merdy.

L'analyse ESG est réalisée selon un référentiel propriétaire, qui résulte de l'analyse des enjeux extra-financiers susceptibles d'impacter tant les parties prenantes de l'émetteur que l'émetteur lui-même. Le processus d'analyse ESG consiste à identifier les vecteurs de risques et d'opportunités des émetteurs à travers l'analyse de trois piliers : l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG). Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30 % liée à la note de structure de gouvernance de l'entreprise, à laquelle s'ajoute une pondération variable entre 10 % et 40 % qui porte sur la pratique des affaires de l'entreprise.

Ainsi, selon les secteurs d'activités, la note du pilier Gouvernance « G » représente *a minima* 40 % de la note ESG (en pratique elle représente 40 % à 52 % selon les secteurs d'activité). Les notes des piliers « E » et « S » représentent 60 % maximum de la note ESG. L'analyse ESG s'appuie sur la méthode propriétaire d'OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023) qui repose sur une analyse fondamentale, qui se traduit par une note ESG sur 10. Cette note fait ensuite l'objet d'un rebasage sectoriel dans une approche « Best-in-Class », qui tient compte de la classification ICB2 de l'émetteur. Ce rebasage se traduit par un score ISR s'échelonnant de 0 à 5, sur la base duquel sont classifiés les émetteurs en 5 en cinq catégories, représentant chacune 20 % des émetteurs de secteurs. Le calcul des notes ESG, scores ISR et catégories des sociétés est actualisé chaque trimestre.

Catégorisation ISR d'OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023)

LEADER	Les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG
IMPLIQUÉ	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
SUIVEUR	Enjeux ESG moyennement gérés
INCERTAIN	Enjeux ESG faiblement gérés
SOUS-SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

L'analyse extra-financière des émetteurs privés d'OFI compare les entreprises d'un même secteur d'activité et détermine celles qui gèrent le mieux les risques et opportunités liés aux enjeux du Développement Durable, notamment tels qu'ils sont définis dans le Pacte Mondial de l'ONU.

Cette analyse repose notamment sur la construction d'un référentiel d'enjeux clés pour les émetteurs pondérés par secteur et sur une analyse ESG complète qui aboutit au calcul d'un score ISR sur 5 permettant de classer les entreprises dans les 5 catégories ci-contre.

Source : OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023)

Les controverses ESG sont évaluées en fonction de leur matérialité. À cette fin, l'équipe ESG évalue :

- Les impacts sur les parties prenantes (clients, employés, fournisseurs, populations locales...)
- Les impacts sur l'entreprise (financiers, réputationnels, opérationnels, juridiques, perte d'opportunités, risque lié au capital humain...).
- La gestion par l'entreprise de la controverse d'un point de vue managérial à travers la réponse apportée.

Le calcul du niveau global de controverses sur une échelle de 1 (mineur) à 4 (très élevé) découle de ces trois niveaux d'analyse : niveau d'impact sur les parties prenantes, niveau d'impact et risques sur l'entreprise, niveau de remédiation et de gestion de la controverse.

L'analyse des controverses par l'équipe ESG fait l'objet d'une revue en Comité. Ces analyses de controverses sont ensuite transmises à la gestion. Les principaux fournisseurs de données utilisés pour mener à bien ces analyses de controverses sont RepRisk et MSCI. Les analystes utilisent également les sources médiatiques généralistes et spécialisées liées aux secteurs et thématiques sur lesquels ils sont spécialisés.

6 - POTENTIEL FINANCIER

L'ANALYSE FINANCIÈRE FONDÉE SUR LA CROISSANCE DURABLE ET LA VALORISATION

« L'analyse financière vient finaliser la décision d'investissement.

Son objectif est de sélectionner des entreprises de croissance durable, sans contraintes de style, avec une valorisation raisonnable » - Béryl Bouvier di Nota.

La discipline d'achat sera fonction, entre autres :

- De l'orientation bénéficiaire de la société
- Du potentiel de progression du cours
- Du niveau de valorisation qui doit être attractif par rapport aux comparables ou en historique
- De la solidité bilantielle de la société
- De la qualité des fondamentaux (leadership, pricing power...)

L'atteinte d'un prix/valorisation cible défini par les gérants n'est pas le seul critère de vente ou d'allègement d'une position. La discipline de vente est avant tout basée sur une appréciation fondamentale et passe par une revue du cas d'investissement.

Les positions pourront, entre autres, être révisées en fonction :

- De la matérialisation d'un risque clé ou de la dégradation des fondamentaux
- De l'atteinte du prix cible
- De l'actualisation des notations ESG ou de controverses majeures sur la thématique d'impact
- D'une évolution de sa contribution positive liée à un changement de périmètre de son activité

En synthèse, il s'agit de s'assurer que la croissance des bénéfices par action (BPA) vient principalement de l'activité sur des critères de croissance, de leadership et de profitabilité. La rencontre avec le management est une étape nécessaire à la compréhension des ambitions stratégiques de l'entreprise et à l'évaluation de la qualité du management.

Annexe 2 - CALCUL DES IMPACTS

Données issues de données publiques, de demandes ad hoc d'OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023) et d'estimations réalisées en lien avec les entreprises pour ne retenir que les impacts sur l'année 2022. Lorsque l'entreprise est un fournisseur de biens, c'est l'impact de ces biens uniquement vendus en 2022 qui est pris en compte.

Entreprise	Tonnes de CO2 évitées	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
ACCIONA ENERGIAS	548 247	0,011 %	58
BIFFA	345 000	0,157 %	541
CARBIOS	43	0,404 %	0
ENEL	6 851 052	0,002 %	161
HYDRO ASA	2 252 410	0,007 %	164
INFINEON TECHNOLOGIES	5 330 992	0,008 %	447
LARGO	2 958	2,616 %	77
NIBE INDUSTRIER	40 000	0,009 %	4
NX FILTRATION	3 578	0,180 %	6
OKWIND	1 293	0,914 %	12
SAINT GOBAIN	30 232 558	0,010 %	2 943
SCHNEIDER	7 749 997	0,004 %	343
SVENSKA CELLULOSA	3 645 552	0,020 %	714
TOMRA SYSTEMS	1 700 000	0,034 %	570
VESTAS WIND SYSTEMS	20 400 000	0,008 %	1 615
WAGA ENERGY	18 760	0,193 %	36
TOTAL	79 122 440		7 691

Entreprise	Nb. de personnes ayant eu un accès à une énergie propre	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
ACCIONA ENERGIAS	33 877	0,011 %	4
ALFEN BEHEER	283 000	0,077 %	218
ENEL	25 400 000	0,002 %	596
SCHNEIDER	5 500 000	0,004 %	243
WAGA ENERGY	20 671	0,193 %	40
TOTAL	31 237 548		1 101

Entreprise	Tonnes de CO2 séquestrées	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
SVENSKA CELLULOSA	7 154 448	0,020 %	1 401
TOTAL	7 154 448		1 401

Entreprise	Tonnes de ressources naturelles préservées	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
HYDRO ASA	321 000	0,007 %	23
LARGO	3 944	2,616 %	103
SAINT GOBAIN	9 400 000	0,010 %	915
SCHNEIDER	57 741	0,004 %	3
TOTAL	9 782 685		1 044

Entreprise	Volume d'eau économisée en m3	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
EKOPAK	5 196 645	0,665 %	34 553
NX FILTRATION	263 000 000	0,180 %	473 400
TOTAL	268 196 645		507 953

Entreprise	Nb. de bénéficiaires d'une solution de santé, de sécurité ou de bien-être	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
ASTRAZENECA	805 747 000	0,001 %	5 200
AUTOLIV	35 000	0,015 %	5
NOVO NORDISK	36 300 000	0,002 %	637
TOTAL	842 082 000		5 842

Entreprise	Nb. de bénéficiaires de produits nutritifs sains	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
KONINKLIJKE DSM	963 000 000	0,014 %	136 309
TOTAL	963 000 000		136 309

Entreprise	Nb. de bénéficiaires fragiles ayant eu accès à un produit améliorant leur santé	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
ASTRAZENECA	1 280 000	0,001 %	8
ESSILORLUXOTTICA	11 000 000	0,002 %	244
NOVO NORDISK	5 500 000	0,002 %	96
TOTAL	17 780 000		349

Entreprise	Nb. de personnes ayant eu un accès facilité à un produit financier	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
BNP	1 099 020	0,004 %	39
INTESA SANPAOLO	21 630 145	0,004 %	904
VODAFONE	10 600 000	0,003 %	360
TOTAL	33 329 165		1 303

Entreprise	Nb. de personnes ayant eu accès à un logement abordable	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
MJ GLEESON	2 584	0,343 %	9
TOTAL	2 584		9

Entreprise	Nb. de personnes ayant eu une formation permettant de renforcer leur inclusion économique (pays émergents)	% capital détenu par OFI	Impact part détenue par OFI
ASTRAZENECA	1 686	0,001 %	0
ESSILORLUXOTTICA	3 800	0,002 %	0
SCHNEIDER	69 505	0,004 %	3
TOTAL	74 991		3

Annexe 3 - TAUX DE RENSEIGNEMENT DES INDICATEURS ESG

Données issues de l'équipe d'analyse ESG d'OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023), s'appuyant elle-même sur les documents publics des entreprises, ainsi que sur les agences de notations extra-financières (Moody's ESG, MSCI, Proxinvest, CDP et Carbon4).

Taux de renseignement des indicateurs ESG	Ofi Invest Act4 Positive Economy	Stoxx Europe 600
Notes : « ESG », « S » et « G »	100,00 %	99,14 %
Notes : « E »	100,00 %	98,90 %
Intensité carbone	92,70 %	98,86 %
Parité homme/femme	100,00 %	99,18 %
Indépendance du Conseil d'Administration	100,00 %	99,18 %
Signataire du Pacte Mondial	96,97 %	92,85 %
Violation du Pacte Mondial	100,00 %	100,00 %
Catégories ISR	100,00 %	99,10 %
Niveau de controverses	100,00 %	99,21 %

Annexe 4 - CONTRIBUTION POSITIVE ESTIMÉE DES ENTREPRISES

Données issues de l'équipe d'analyse ESG d'OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023), s'appuyant elle-même sur les documents publics des entreprises, ainsi que sur les agences de notations extra-financières.

Transition énergétique	ACCIONA ENERGIAS	100 %
	AKER CARBON CAPTURE	100 %
	ALFEN BEHEER	100 %
	ALSTOM	90 %
	ASML	31 %
	ENEL	33 %
	ENOGIA	100 %
	INFINEON TECHNOLOGIES	58 %
	MICHELIN	44 %
	NEXANS	57 %
	NIBE INDUSTRIER	57 %
	OKWIND	100 %
	SAINT GOBAIN	72 %
	SAP	34 %
	SCHNEIDER	71 %
	SPIE	42 %
	VESTAS WIND SYSTEMS	100 %
	WAGA ENERGY	100 %
Préservation des ressources naturelles	AFYREN	100 %
	BIFFA	91 %
	CARBIO	100 %
	EKOPAK	100 %
	HYDRO	21 %
	INDUSTRIE DE NORA	40 %
	LARGO	89 %
	NX FILTRATION	65 %
	SEB	79 %
	SVENSKA CELLULOSA	78 %
	TOMRA SYSTEMS	70 %
Santé, bien-être, sécurité	AUTOLIV	100 %
	BUREAU VERITAS	100 %
	DANONE	90 %
	EUROFINS SCIENTIFIC	100 %
	FERMENTALG	100 %
	KONINKLIJKE DSM	64 %
	LONZA	100 %
	SYMRISE	100 %
Inclusion sociale	ASTRAZENECA	100 %
	BNP	30 %
	ESSILORLUXOTTICA	74 %
	INTESA SANPAOLO	60 %
	MJ GLEESON	92 %
	NOVO NORDISK	100 %
	VODAFONE	24 %

GLOSSAIRE

ACCESS TO MEDICINE INDEX

Classement des 20 plus importantes entreprises pharmaceutiques mondiales sur leur politique d'accès à leurs produits dans les pays à revenus faibles et intermédiaires.

AIE (Agence Internationale de l'Énergie)

Organisation internationale fondée à l'OCDE en 1974, reconnue mondialement pour la publication de son rapport annuel, le World Energy Outlook (WEO).

CLD (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification)

Dernière des trois conventions de Rio, elle traite de la désertification et des moyens de lutte adaptée.

CLIMETRICS

Classement annuel de plus de 20 000 fonds qui récompense certains pour leur performance climatique. Les fonds sont classés en 5 catégories (représentées par des feuilles). Plus un fonds a deux feuilles, meilleure est sa notation.

CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

La CSRD est une nouvelle directive publiée par l'Union européenne qui rassemble un ensemble de mesures ambitieuses et complètes visant à améliorer les flux financiers en faveur des activités durables dans l'Union européenne.

DÉCARBONATION (ou décarbonisation)

Fait de réduire progressivement la consommation d'énergies fossiles (charbon pétrole, gaz naturel) émettrices de Gaz à Effet de Serre (GES) pour les remplacer par des énergies renouvelables.

DIRECTIVE ECOCONCEPTION

La directive européenne 2009/125/CE dite « ErP » (Energy Related Products) fixe des exigences en matière d'écoconception, applicables aux produits liés à l'énergie. Elle vise ainsi à améliorer l'efficacité énergétique et à protéger l'environnement.

FIR (Forum pour l'Investissement responsable)

Créé en 2001, le FIR réunit des acteurs différents (gestionnaires de fonds, analystes extra-financiers, consultants, universitaires, investisseurs, citoyens) avec comme objectif commun la promotion de l'ISR.

FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL

Souvent appelé forum de Davos, le Forum économique mondial est une fondation à but non lucratif qui réunit des dirigeants d'entreprise, des responsables politiques ainsi que des intellectuels et des journalistes, afin de débattre les problèmes les plus urgents de la planète, y compris dans les domaines de la santé et de l'environnement.

GIIN (Global Impact Investing Network)

Le GIIN est une ONG créée en 2008 qui rassemble les différents acteurs de l'impact investing (fonds d'investissement, banques ou encore fondations).

GLOBAL COMPACT (ou Pacte Mondial)

Initiative des Nations Unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une

attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

GRI (Global Reporting Initiative)

Établie en 1997, cette initiative a pour mission de développer les directives applicables mondialement en matière de développement durable, et de rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales, initialement pour des sociétés puis, pour n'importe quelle organisation gouvernementale ou non gouvernementale.

GROUPE BANQUE MONDIALE

Groupe lié à l'ONU qui regroupe 5 organisations internationales réalisant des prêts à effet de levier pour les pays en développement.

IRIS (Impact Reporting and Investment Standards)

Catalogue recensant des indicateurs de performance (financière, opérationnelle, environnementale ou sociale d'une organisation) à l'intention des acteurs de l'investissement d'impact. Initiative conduite par le GIIN.

KPI (Key Performance Indicator)

Indicateur chiffré qui doit être déterminé avant le lancement d'une action, afin d'en évaluer les retombées.

LABEL GREENFIN

Créé en 2015 au moment de la COP21 par le Ministère de la Transition Écologique, il a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la Transition Énergétique et Écologique. Il liste 8 catégories d'activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique (« éco-activités »).

LABEL ISR

Label créé en 2016 qui a pour objectif de rendre plus visible les produits d'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour les épargnants en France et en Europe.

MSCI

Entreprise de services financiers qui commercialise des outils de recherche et d'analyse pour les investisseurs institutionnels, notamment des indices boursiers. Une partie de son activité (MSCI ESG Ratings) est la mesure de la performance extra-financière des entreprises.

NEXT GENERATION EU

Instrument financier créé suite à la crise de la Covid-19 pour relancer l'Europe. Il permettra à la Commission européenne d'emprunter, à titre exceptionnel, jusqu'à 750 milliards d'euros au nom de l'Union, grâce à l'émission d'obligations, pour des mesures sur la période 2021-2024.

ODD (Objectifs de Développement Durable)

Les 17 ODD ont été adoptés en 2015 par 193 pays. Ils constituent un plan d'action pour la paix, l'humain

nité, la planète et la prospérité. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030.

OIT (Organisation Internationale du Travail)

Agence spécialisée de l'ONU dont la mission est de rassembler gouvernements, employeurs et travailleurs de ses États membres en vue d'une action commune pour promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.

OMS (Organisation Mondiale de la Santé)

Agence spécialisée de l'ONU dont la mission est d'amener tous les peuples des États membres et partenaires au niveau de santé le plus élevé possible.

ONU HABITAT

Agence spécialisée de l'ONU, dont la mission est de promouvoir le développement durable des établissements humains sur le plan social et environnemental ainsi que l'accès à un logement décent pour tous.

OXFAM INTERNATIONAL

Confédération de 20 organisations caritatives indépendantes à travers le monde qui travaillent ensemble et en collaboration avec des partenaires locaux répartis dans 66 pays dans le monde, pour s'attaquer de manière globale à la pauvreté et aux inégalités.

PACE (Platform for Accelerating the Circular Economy)

Mécanisme de collaboration et accélérateur de projets qui est accueilli par le Forum économique mondial et rassemble 50 dirigeants d'entreprises, responsables gouvernementaux et représentants d'organisations internationales pour collaborer afin de progresser vers la mise en place de l'économie circulaire.

PACTE VERT POUR L'EUROPE (European Green Deal)

Feuille de route de l'Europe pour rendre l'économie de l'Union européenne durable. L'Union européenne vise ainsi à être climatiquement neutre en 2050.

PAQUET ÉNERGIE PROPRE POUR TOUS LES EUROPÉENS

Consiste en une révision complète de la législation de l'Union en matière d'énergie, pour répondre au défi climatique.

OCDE - PRINCIPES DIRECTEURS POUR LES ENTREPRISES MULTINATIONALES

Les Principes directeurs sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence.

RÈGLEMENT ECO-LABEL

Le règlement (UE) 2017/1369 établit un cadre pour l'étiquetage énergétique des produits. Applicable depuis 2017, il permet aux clients de choisir des produits plus performants afin de réduire leur consommation d'énergie.

REPRISK

Société spécialisée dans l'identification, la compilation et l'évaluation des problématiques comme les dégradations environnementales, les violations de droits de l'homme, le travail des enfants, le travail forcé, la fraude et la corruption qui peuvent ternir la réputation d'une organisation, compromettre sa rentabilité ou conduire à des problèmes de conformité.

SCIENCE

Revue scientifique généraliste américaine hebdomadaire qui publie des articles dans tous les domaines scientifiques (biologie, chimie, physique, mathématiques, anthropologie, archéologie...).

SBT (Science Based Targets)

Initiative qui propose une méthodologie permettant d'élaborer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur une trajectoire 2°C et en ligne avec les connaissances scientifiques (dits Science Based).

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

La réglementation SFDR vise à accroître la transparence sur la façon dont les acteurs financiers intègrent la durabilité dans leurs décisions et conseils d'investissement. Chaque produit doit dans un premier temps être classifié en fonction de ses caractéristiques : article 6 (le produit n'a pas d'objectif de durabilité), article 8 (la communication d'un produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central), article 9 (le produit a un objectif d'investissement durable).

TAXONOMIE EUROPÉENNE

Outil de classification qui fournit à tous les acteurs financiers une compréhension commune de ce qui est ou doit être considéré comme une activité « verte » ou « durable ».

TEG (Technical Expert Group)

Groupe de travail, mandaté par la Commission européenne en 2018, qui a livré son Rapport final sur la taxonomie européenne en mars 2020.

WDI (Work Disclosure Initiative)

Initiative dont l'objectif est d'apporter aux investisseurs des données sociales sur les entreprises, données qui doivent être comparables. À partir de ces données, les investisseurs peuvent s'engager auprès des entreprises afin d'améliorer la qualité des emplois.

WWF (World Wildlife Fund)

Organisation non gouvernementale internationale créée en 1961, vouée à la protection de l'environnement et au développement durable. Le WWF soutient environ 1 300 projets environnementaux.

DISCLAIMER

D'un point de vue méthodologique, le terme « impact » utilisé dans ce rapport ne fait pas référence à une définition purement scientifique permettant d'attribuer la cause d'un changement à l'action de financement du fonds Ofi Invest Act4 Positive Economy ou à l'action des entreprises présentes dans le fonds.

Le rapport présente notamment une analyse de la contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable exprimée en pourcentage de leur chiffre d'affaires de 2021 et des données relatives aux effets sociaux et environnementaux liés à leur activité en 2021 fondée sur la méthodologie de chaîne d'impact mise au point par l'équipe d'OFI AM (devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023).

Les sources des données utilisées correspondent soit aux rapports annuels publiés par les entreprises, soit à leurs réponses sur des demandes ad hoc par courriel. Certaines données d'impact présentées en annexes ont été construites à partir d'estimations réalisées par l'équipe d'OFI en lien avec les entreprises, avec un souci constant de rigueur et de prudence.

Les indicateurs ESG et d'impact sont renseignés à partir des documents publics 2021 des entreprises présentes dans le fonds au 31 décembre 2022. Seuls la note ESG, les catégories ISR et le niveau de controverses sont des données renseignées lors du dernier trimestre de l'année 2022.

CONTACTS :

Béryl BOUVIER Di NOTA

Responsable de la gestion impact et Gérante du fonds

Ofi Invest Act4 Social Impact • +33 (0)1 40 68 12 57 • beryl.bouvierdinota@ofi-invest.com

Nils MERDY

Gérant-Analyste impact • +33 (0)1 56 88 83 09 • nils.merdy@ofi-invest.com

Information importante

Cette communication publicitaire, établie par Ofi Invest Asset Management (anciennement OFI Asset Management, devenue Ofi Invest AM le 1^{er} janvier 2023), contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance

de l'adéquation des produits ou services présentés et gérés par Ofi Invest Asset Management à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. Avant d'investir dans un OPC, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir. Photos : Shutterstock. com/Ofi Invest. Achievé de rédiger le 26/04/2024

Ofi Invest Asset Management • Société de gestion de portefeuille • RCS Paris 384 940 342 • Agrément N° GP 92012
S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • APE 6630Z • FR 51384940342



Retrouvez les publications sur notre site
www.ofi-invest.com



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement